



Groupe Union Pour la Région

Marseille le 16 février 2021

Assemblée plénière du vendredi 19 février 2021

Vœu

**Déposé par Monsieur Pierre-Paul Léonelli, membre et Président
du groupe Union Pour la Région**

Défense et valorisation de l'enseignement des langues régionales

Vœux adressé à :

- Monsieur le Ministre de l'éducation nationale de la France, Jean-Michel Blanquer

Monsieur le Ministre de l'éducation nationale,

Les langues régionales font intimement partie de l'histoire et de la culture française.

Provençal, gavot, nissart, les langues régionales sont consubstantielles de notre région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur, de sa culture, de ses traditions et constituent un des traits fondateurs de son identité.

La maîtrise et le partage de ces langues sont parfaitement compatibles avec l'unicité de la République et la fidèle transmission de ses valeurs, tout en constituant le meilleur outil de transmission d'un patrimoine vivant et enraciné.

C'est pourquoi depuis notre élection, notre majorité œuvre aux côtés des associations, de ses locuteurs, de ses écrivains, de ses artistes et de ses enseignants, afin de promouvoir et défendre cette culture.

Nous le savons, l'apprentissage d'une langue dès le plus jeune âge permet de la maîtriser plus rapidement et avec une aisance difficilement accessible autrement.

La récente réforme des lycées accorde une place nouvelle à l'enseignement des langues régionales en permettant aux élèves de choisir d'étudier une langue régionale au titre de la Langue Vivante B (LVB) et de la Langue Vivante C (LVC).

Nous nous félicitons de l'existence de tels enseignements, qui permettent aux jeunes générations de perpétuer ce savoir et ces traditions.

Toutefois la Langue Vivante C bénéficie d'une bonification minorée par rapport à l'ancien baccalauréat, ce qui accroît la concurrence entre les enseignements optionnels.

Il en résulte que le choix des lycéens et de leurs familles est susceptible de se porter davantage sur une langue vivante ayant le statut de langue officielle d'un autre Etat et disposant d'un nombre de locuteurs significatifs à l'échelle internationale.

Dès la rentrée de septembre 2019 une baisse importante des effectifs du nombre de lycéens choisissant une Langue Vivante C régionale a déjà pu être observée.

Dans ce contexte nous regrettons que le dispositif retenu par le gouvernement dans le cadre de la réforme du baccalauréat soit susceptible de décourager l'enseignement des langues régionales, en tant que telles ne sont pas suffisamment valorisées au titre des coefficients du baccalauréat accordés à la Langue Vivante C.

Afin de promouvoir l'engagement des élèves qui manifestent leur soif de savoirs, et sauvegarder notre patrimoine culturel, l'apprentissage optionnel d'une langue régionale ne doit pas être pénalisant.

Aussi je formule les propositions suivantes :

- 1) soutenir l'Association des Professeurs de Langues Régionales dans sa démarche visant à obtenir une plus grande reconnaissance des langues régionales, dans le cadre de la réforme du baccalauréat,
- 2) valoriser et encourager l'enseignement des langues régionales, notamment au niveau des coefficients et bonification octroyés au baccalauréat au titre de la Langue Vivante C.

Pierre-Paul Léonelli

Président du groupe Union Pour la Région
Conseiller régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
Membre du groupe Union Pour la région